

Sept-Îles, le 14 avril 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
880, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0126703  
400480770

Objet : Prolongation de l'exploitation de la sablière 22J08-012

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 13 mars 2008 et reçue dûment complétée le 20 mars 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière identifiée 22J08-012 et située sur les lots 5 et 6 du rang B, dans le canton de Letellier, à l'intérieur des limites de la municipalité de Moisie, dans la MRC de Sept-Rivières. L'exploitation est prévue jusqu'au 31 mars 2018. La superficie de l'aire d'exploitation est de 51 000 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM (nad 83) suivantes :

- a) zone 19, 709 710 m.E., 5 571 617 m.N.;
- b) zone 19, 709 873 m.E., 5 571 460 m.N.;
- c) zone 19, 709 905 m.E., 5 571 408 m.N.;
- d) zone 19, 709 749 m.E., 5 571 310 m.N.;
- e) zone 19, 709 576 m.E., 5 571 467 m.N.

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0126703  
400480770

Le 14 avril 2008

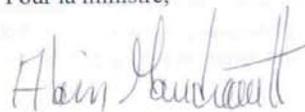
Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 13 mars 2008 et signée par M. Claude Langevin, ing., concernant une demande de prolongation d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, 2 pages et 2 annexes.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



AG/JB/kb

Alain Gaudreault,  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de la Côte-Nord